

Oiseaux et chauves-souris recensés en 2025

La firme Activa Environnement a inventorié les oiseaux et les chauves-souris de mars à octobre 2025, dans les deux zones d'étude du projet.



Les oiseaux

	Migration du printemps · Nidification · Migration de l'automne	
	ZONE 1	ZONE 2
Période d'inventaire	Du dimanche 23 mars au jeudi 23 octobre 2025	Du dimanche 23 mars au mardi 21 octobre 2025
Heures d'observation	183 h et plus	181 h environ
Observations	3 396	3 125
Oiseaux comptés	7 350 et plus	9 049 et plus
Espèces recensées	111	100
Espèces d'oiseaux de proie	14	12
Espèces en situation précaire	9	8

Espèces en situation précaire observées

- Goglu des prés
- Grive des bois
- Gros-bec errant
- Hirondelle rustique
- Paruline du Canada
- Pioui de l'Est
- Pygargue à tête blanche
- Sturnelle des prés
- Faucon pèlerin (zone 1)

Dans les deux zones

- Rapace le plus souvent vu : l'urubu à tête rouge.
- Sauvagine la plus souvent vue : la bernache du Canada.
- Un nid actif de pygargue à tête blanche dans la région du projet.
- Aucun nid de faucon pèlerin et aucune héronnière.

Les chauves-souris

Reproduction : juin et juillet · Migration : août à octobre

6	4 783 h	7 186
espèces détectées, les mêmes dans les deux zones	d'enregistrement de nuit, à 5 stations par zone	cris de chauves-souris enregistrés

	ZONE 1	ZONE 2
Heures d'enregistrement	2 171	2 612
Nuits d'enregistrement retenues	46	58
Cris enregistrés	2 073	5 113
Espèce la plus présente	Grande chauve-souris brune	Grande chauve-souris brune

Les six espèces

Résidentes : petite chauve-souris brune, grande chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est.

Migratrices : chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse.

Les constats

- Plus d'activité en juin et en juillet qu'en migration.
- Activité surtout près des milieux humides, des plans d'eau et des boisés.
- Aucun lieu de mise bas et aucun lieu d'hibernation confirmés dans les zones d'étude.
- Cinq des six espèces sont en situation précaire au Québec ou au Canada.

Selon la firme Activa Environnement, la présence de ces espèces devra être prise en compte dans la conception du projet et dans les mesures pour réduire les impacts. Si BluEarth poursuit le projet, l'entreprise intégrera les résultats complets à l'étude d'impact, que le ministère de l'Environnement analysera.